



Treizième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 29 a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
Amendement au projet de résolution révisé présenté
par l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, la France,
la Grèce, le Maroc et la Tunisie (A/C.2/L.375/Rev.2)

Ajouter au préambule un sixième alinéa ainsi conçu :

"Reconnaissant que, selon la procédure d'élaboration des programmes à l'échelon national, la répartition des fonds par type d'assistance est subordonnée aux décisions des gouvernements bénéficiaires,".
